

**Procès-verbal de l'assemblée du**  
**CLUB ARC ALPIN**  
**du 7 septembre 2002 à Innsbruck.**

Le 7 septembre 2002 (07.09.2002) a eu lieu l'assemblée du Club Arc Alpin, au siège de l'Oesterreichische Alpenverein, à Innsbruck, Wilhelm-Greil Strasse 15.

A neuf heures Roberto De Martin, Président du Club Arc Alpin, Past-President du CAI et actuellement membre de son Conseil Central, ouvre la séance de travail.

Les représentants de tous les Clubs alpins membres sont présents et plus particulièrement, Messieurs:

Milan Naprudnik,	vice-Président du Club Arc Alpin, PZS;
Peter Grauss,	Président OeAV;
Joseph Klenner,	Président DAV;
Bernard Mudry,	Président CAF;
Walter Seger,	Président LAV;
Franz Stämpfli,	Président CAS;
Luis Vonmetz,	Président AVS;
Gislar Sulzenbacher,	Directeur AVS;
Thomas Fleury,	Commission Protection Montagne, CAF;
Claude Eckhardt,	Secrétaire Général UIAA et membre du Comité Directeur CAF;
Pio Schurti,	Président Commission Protection Montagne, LAV;
Peter Hasslacher,	Commission Protection Montagne, OeAV;
Eckard Ehm	OeAV
Elio Caola	CAI – SAT;
Federico Bressan,	CAI.

Federico Bressan remplit les fonctions de secrétaire de la présente assemblée (CAI).

Le Président rappelle comment, dans cette même salle, a été signé en automne 1992 l'Accord AVS-CAI-DAV-OeAV à propos des problèmes de passage dans les Alpes lequel peut être considéré, de bon droit, le préambule pour la naissance du C.A.A.; avec lui, Peter Grauss souhaite la bienvenue au nom du Club qui reçoit, l'Oesterreichische Alpenverein. On passe ensuite à l'analyse des points énoncés à l'ordre du jour.

**1. - Le premier point à l'ordre du jour concerne l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée annuelle du 29 septembre 2001 à Schaan, au Liechtenstein;** l'assemblée, à l'unanimité,

**approuve**

Le procès-verbal de l'assemblée qui a eu lieu à Schaan, le 29 septembre 2001, au Liechtenstein.

A la question du président du CAF Bernard Mudry désireux de savoir si la société OhCEO, titulaire du projet www.camptocamp.com, a gardé le contact avec d'autres clubs du CAA, toutes les personnes présentes répondent négativement.

**2. - Nous passons alors au deuxième point à l'ordre du jour, relatif à l'approbation finale de la "Déclaration des objectifs du C.A.A."**

Après une brève relation du Président, il est demandé à l'assemblée d'approuver la "Déclaration des objectifs du C.A.A." dans sa rédaction définitive, ainsi que la traduction dans les langues respectives, revue et coordonnée par le réviseur Jürg Mayer (CAS); Thomas Fleury (CAF) prend la parole et demande ce que l'on entend quand on parle de « pratique de l'alpinisme », au point n°2 du texte; le débat est ouvert et on remarquera particulièrement les interventions de Peter Grauss (OeAV) et Luis Vonmetz (AVS). A propos de ces interventions de petites corrections ultérieures sont faites aux art. 2 et 6.

Une fois le document considéré prêt pour l'approbation finale, le président le soumet à l'assemblée et demande l'approbation.

**La "Déclaration des objectifs du Club Arc Alpin" est approuvée à l'unanimité.**

**3. - On passe donc au point trois de l'ordre du jour, c'est-à-dire à la discussion à propos du Statut du C.A.A..**

Peter Hasslacher (OeAV), en qualité de Président de la Commission pour le Statut, prend la parole et résume le travail fait par la Commission et en particulier celui de la session de juillet, quand les délégués de chaque Club se sont retrouvés à Innsbruck pour la rédaction définitive du document.

Une fois le rapport introductif terminé, l'ébauche du texte du Statut est soumise à l'assemblée. L'ébauche est, donc, lue et analysée un article après l'autre et les traits les plus significatifs qui demandent la décision de l'assemblée, sont discutés et re-élaborés. Et en particulier :

- Le problème du siège du Club Arc Alpin est affronté ; et il est

#### **décidé**

et précisé à l'unanimité que le siège devra coïncider quand cela est possible avec le lieu où sera établi le siège du secrétaire de la Convention des Alpes; l'AVS souligne, de toute façon, que le système actuel de rotation du siège qui dépend du club *partenaire* d'appartenance du Président C.A.A. est prouvé et ne doit pas être écarté.

Joseph Klenner (DAV) considère lui aussi le débat ouvert et il pose à l'assemblée deux questions : le but est-il de rester petit ou, au contraire, avons-nous l'intention d'obtenir des ressources financières ? ; en relation à la réponse qui sera donnée à ce sujet, il soutient que l'on pourra alors, en toute connaissance de cause, considérer s'il est intéressant pour le Club d'avoir un siège stable ou bien s'il est préférable de procéder, comme c'était le cas jusqu'à présent, à la rotation.

Le Vice-président Milan Naprudnik propose comme réponse à la première question une ligne de conduite analogue à celle adoptée pour CIPRA, à ce moment-là, le représentant suisse souligne qu'il est important de ne pas prendre le risque de devenir un genre de UEAA, union européenne d'associations alpines.

Le Président Roberto De Martin intervient et met en évidence le caractère fondamentalement ouvert du Club Arc Alpin, il cite comme exemple les candidatures possibles de la Principauté de Monaco et de la république de Croatie.

Luis Vonmetz (AVS) intervient et souligne, cependant, qu'actuellement pour bien travailler il est opportun de ne pas être nombreux; mais Joseph Klenner (DAV) insiste, pour qu'une décision précise soit prise en ce qui concerne les questions posées.

L'assemblée

**décide**

de limiter, pour l'instant, l'étendu des membres aux clubs dont le siège est situé dans les Alpes.

Le CAF demande de prendre une décision sur la langue qui sera considérée officielle dans la rédaction des documents et dans les rapports entre les associations membres du C.A.A.; le Président De Martin propose d'utiliser la langue allemande et la langue française; le vice-président Milan Naprudnik propose, par contre, de prendre en considération les modèles de l'UIAA et de la CIPRA, qui n'ont aucune langue officielle par principe : car cela pose le problème de la fidélité de la traduction mais assure, d'autre part, à chaque langue -et donc à chaque association- une dignité égale. L'assemblée

**décide**

de considérer, pour rédiger et recueillir les textes et les documents, chaque langue (français, italien, slovène et allemand) comme officielle et égale (la verbalisation des assemblées sera obligatoirement faite en quatre langues et le club qui reçoit l'assemblée générale suivante s'occupera des traductions).

Tenant compte de la proposition du Président Roberto De Martin l'assemblée, à l'unanimité,

**décide**

de renvoyer le choix à propos du siège social à la **prochaine réunion spéciale qui aura lieu à Bolzano le 14 et le 15 février 2003**, une fois que la localité siège de la Convention des Alpes sera connue et que l'on pourra vérifier le rapport des règles statutaires avec les prévisions normatives de l'Etat qui recevra l'éventuel siège permanent du CAA..

**L'assemblée, à la conclusion de l'analyse du texte, à l'unanimité**

**décide et approuve**

**le Statut du Club Arc Alpin.**

4. - Nous passons donc à la discussion du point successif, relatif aux célébrations à l'occasion de l'**Année Internationale des Montagnes 2002**.

Le Président demande aux représentants de chaque Club d'illustrer les initiatives spéciales adoptées dans le domaine des célébrations de l'Année Internationale des Montagnes.

Le représentant du PZS distribue aux participants une *brochure* qui contient une partie du matériel explicatif imprimé en Slovénie pour célébrer l'Année des Montagnes; Milan Naprudnik explique qu'en Slovénie 100.000 copies du *dépliant* donné aux participants, ont été distribuées et que différentes manifestations ont été célébrées comme, par exemple, les Semaines des Montagnes.

L'OeAV fait remarquer que, pour l'Autriche, la semaine courante représente un moment d'une exceptionnelle importance pour la célébration de l'Année des Montagnes, avec les événements d'Innsbruck, l'Assemblée du C.A.A., l'Assemblée de l'UIAA, l'exposition Vertikal, le congrès "Future of mountain sports" avec l'approbation prévue de la Carte du Tyrol; il rappelle en outre les initiatives pour l'escalade simultanée de nombreux sommets sur tout le territoire national.

En France, l'accent a été mis sur les jeunes, sur les rapports de collaboration avec les localités de montagne situées dans l'Atlas et au Maroc et sur les célébrations autour du Mont-Blanc.

Au Liechtenstein, on a mis en évidence la Via Alpine; En Suisse, par contre, l'Année des Montagnes s'est déroulée sans que le CAS ait organisé de manifestations particulières parce que chaque année est l'Année des Montagnes pour le CAS.

En Allemagne, on a essayé de donner une impulsion plus grande au ski alpin avec comme optique le respect de l'environnement et particulièrement du monde des animaux sauvages; les rencontres de Berchtesgaden dont le thème était la protection de l'environnement de la montagne et d'Obersdorf avec la fête pour l'ouverture de la Via Alpine, ont été intéressantes.

L'AVS souligne comment, cette année, on a donné prééminence aux rencontres réservées aux jeunes et à certains événements comme la rencontre à Dobbiaco, point important de la traversée "Youth on the move" de la Commission de l'Alpinisme jeune de l'U.I.A.A. de Chamonix à Trieste, avec Reinhold Messner, et il rappelle la production d'une cassette VHS en collaboration avec le CAI, sur le thème de la montagne au féminin; il rappelle également l'exposition Rund um Berge sans oublier le livre "Paula & Hans" (dédié au couple légendaire Wiesinger-Teger) et également le projet pour les sentiers "Südtirolwegeprojekt".

En ce qui concerne l'Italie, certains des rendez-vous les plus importants organisés en cette Année des Montagnes, sont rappelés en soulignant que l'engagement du CAI a été

important aussi bien dans les petites communautés que dans les grandes manifestations: en commençant par la présentation de la traduction italienne de UIAA Summit Charter, qui a eu lieu en février à Cortina d'Ampezzo (Belluno) avec le Président Général UIAA Ian Mac Nought-Davis et du Président du C.A.A. De Martin, et en finissant à la prochaine rencontre prévue dans le Parc National des Foreste Casentinesi (Toscane).

Enfin le président distribue également aux participants la déclaration du Focus Group élaborée à l'occasion de la rencontre mondiale FAO qui a eu lieu à Rome et qui a repris avec force des thèmes et des objectifs de l'année internationale des montagnes.

5. - Le cinquième argument à l'ordre du jour est introduit, et on fait le point sur la **Convention des Alpes** et sur le siège du secrétariat permanent.

Peter Hasslacher expose l'argument de manière analytique et exhaustive ; le Président De Martin suggère de ne pas considérer l'analyse terminée. Mais, il suggère de la renvoyer à la convocation suivante de février, quand les décisions sur le secrétariat permanent et leurs sièges seront connues.

L'assemblée, à l'unanimité,

**approuve**

cette proposition.

Hasslacher (OeAV) distribue aux participants un tableau récapitulatif du *status quo* actuel et des considérations qu'il expose analytiquement.

6. - Le Président expose brièvement le sixième point à l'ordre du jour, en informant l'assemblée au sujet du **Congrès de Bormio sur le thème des sentiers**, congrès auquel ont pris part, au printemps, des représentants des Clubs membres; il cède ensuite la parole sur cet argument à Eckard Ehm (Oeav), qui illustre les résultats de l'enquête effectuée avec tous les clubs du CAA et les objectifs communs qui ont été établis dans ce congrès, en rappelant également les accords qui avaient été déjà pris en 97 pour rendre la signalisation plus harmonieuse là où cela est faisable. Selon Ehm l'occasion de la Via Alpine est extraordinaire pour inciter à une signalisation coordonnée de la part de tous les clubs alpins. Vonmetz (AVS) s'émerveille du fait que l'on a déjà commencé sans ententes précises ni informations adéquates.

7. - On passe ensuite au point sept, relatif à la **protection de la nature alpine** et aux propositions de Chambéry.

L'assemblée décide de renvoyer le développement analytique de l'argument à la rencontre de février, car il sera opportun d'abrégé la session actuelle afin de donner aux participants la possibilité de se rendre, dans l'après-midi, au Congrès U.I.A.A. "Mountain Future" où la Carte du Tyrol sera approuvée.

On affronte donc un seul point, exposé par le CAF, inhérent aux difficultés surgies en France à cause de la coordination manquée avec l'UIAA; dans ce but, on distribue une copie d'une lettre signée par Vice-Président CAF Jean-Pierre Bureau, adressée au Président Général de l'UIAA.

L'assemblée, sur proposition du Président,

**décide**

d'envoyer une autre lettre au Président Général UIAA Ian Mac Nought-Davis, dans laquelle le Club Arc Alpin exprime chaque position des Clubs membres pour que l'UIAA prenne une décision responsable dans ce domaine et oblige, par conséquent, au respect de règles claires.

8. - On passe ensuite à une considération rapide des résultats de la **rencontre à Sesvenna Hütte**, puisque le présent argument sera renvoyé à l'assemblée prévue en février: Luis Vonmetz (AVS) est le rapporteur de ce point.

9. - L'Alpenverein SüdTirol illustre également le point numéro neuf, relatif à la **prise de position du C.A.A. sur les courses de ski alpin et sur les activités sportives en plein air**; il distribue, également, avec d'autres actes récapitulatifs des normes éthiques du tourisme alpin et des expéditions, un document prédisposé qui se réfère à ce qui a été discuté par les responsables de la tutelle de la montagne à la rencontre de Chambéry. Malheureusement, ce document n'a été expédié aux clubs que récemment et ne peut donner lieu à une décision dans cette assemblée; d'autant plus que le CAS signale une organisation qui diffère des propres idées qui seraient favorables aux courses de ski alpin aux jeux olympiques, même s'il pense qu'une position pourra être prise quand UIAA et ISMC auront établi un règlement précis à ce sujet. Sur ce point, Klenner (DAV) fait remarquer que si certaines précautions relatives aux comportements respectueux par

rapport à la nature des montagnes n'étaient pas adoptées, la participation elle-même et la reconnaissance du DAV aux courses seraient tout à fait incertaines.

**10.** - On passe ensuite au dernier argument à l'ordre du jour, relatif à l'**European Mountain Forum**; Peter Hasslacher (OeAV) fait un compte rendu sur ce point en mettant en évidence comment l'entente réalisée avec CIPRA International et avec NFI a conduit à la réalisation du site Internet [www.mfalps.net](http://www.mfalps.net) sur lequel on peut déjà récupérer une grande quantité d'informations relative au CAA rédigées dans plusieurs langues.

**11.** - « **divers** » : Federico Bressan (CAI) informe l'assemblée à propos de la rencontre qui se tiendra, avec l'organisation du C.A.A. et du CAI, le 21 et 22 septembre 2003 dans le Parc National des Foreste Casentinesi, situé dans les Apennins toscans: Il s'agit d'une marche, ouverte en particulier aux jeunes, le long des antiques sentiers entre le Santuario delle Stigmate de saint François d'Assise à la Verna et l'Ermitage de Camaldoli, au cœur de l'Italie; Luis Vonmetz (AVS) confirme que l'AVS participera à cette initiative avec Meyer, responsable culturel de l'association.

Elio Caola (CAI) demande à l'assemblée si, en ce qui concerne les courses de V.T.T, la position du CAA est restée la même qu'à Chamonix ou si, par contre, elle a changé; L'assemblée confirme que la position n'a subi aucune modification.

N'ayant plus rien à décider, le Président déclare la séance close à 14h.30; les pièces jointes suivantes, spécifiquement approuvées aujourd'hui à l'unanimité, font partie intégrante du présent procès-verbal

1. Déclaration des objectifs du C.A.A.;
2. Statut du C.A.A..